

Election au Conseil régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire

Premier tour : 2 février 2021 - Second tour : 8 mars 2021 (s'il y a lieu)

Acte de candidature

Les candidatures doivent être déposées ou adressées au siège du conseil :

Adresse : *Conseil régional de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire, 17 rue La Noue-Bras-de-Fer 44200 NANTES*

Horaires d'ouverture : *9h-12h et 14h-17h - sur rendez-vous en dehors de ces horaires*

Ou envoyées par mail à : *croapl@croapl.org*

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 18 décembre 2020 à 18 heures

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Age

Sexe

Architecte

Agréé en architecture

Détenteur de récépissé

inscrit(e) au conseil régional de l'ordre des architectes

sous le n° national

Déclare déposer ma candidature :

Nom de ma liste

Titres(s) de formation

Adresse professionnelle

Téléphone

Mail

Mode(s) d'exercice

Appartenance à des organisations professionnelles (le cas échéant)

Attention : Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants : la liste signée par chacun des candidats qui y figurent, les actes de candidature individuels signés, les attestations de paiement de cotisation délivrée par le Conseil national, le recueil de motivations complété par tous les candidats et, le cas échéant, la profession de foi de la liste.

Pour mémoire : Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes. Une liste ne peut comporter plus de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Une liste peut être incomplète sous réserve de comporter un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir. Une liste non paritaire n'est pas recevable. Une liste ne comportant pas le nombre minimum de candidats permettant d'assurer la représentativité des territoires n'est pas recevable.

La signature de cet acte de candidature marque mon consentement à respecter « la charte d'engagement des élus de l'ordre des architectes » que je signerai en cas d'élection.

Date

Signature